Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902894-20251127-2025_24_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGARVAN

Nombre de Membres en exercice : 9

Nombre de Membres présents : 6
Nombre de procurations : 0
Nombre de suffrages exprimés : 6
Vote pour : 6
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 20/11/2025

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Rémi CARPENTIER, Maire.

PRESENTS (ES) : CARPENTIER Rémi, GOARZIN Geneviève, LE MENN Jean, MARTIN Isabelle, STROMBONI Paule, COULOMB Yannig.

ABSENT (S) (ES) EXCUSE (S) (ES):

ABSENT (S) (ES) NON EXCUSE (S) (ES) : CAMUS Jean-Michel, CONGARD Laurent, AUFFRET Arthur.

PROCURATION :

SECRETAIRE DE SÉANCE : STROMBONI Paule.

DELIBERATION N° 2025-24

OBJET : FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT EN 2026 AVANT L'ENTREE EN VIGUEUR DU BP DE L'EXERCICE 2026

Dans le but de ne pas retarder les programmes d'équipement en 2026, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en donnant pouvoir à l'exécutif de la collectivité territoriale d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Section investissement	Crédits votés au BP 2025	¼ dépenses d'équipement
C/20	3 000	750
C/204	15 026	3 756.5
C/21	76 000	19 000
C/23	19 000	4 750
Total	***113 026***	***28 256.50***

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement à hauteur du ¼ des crédits ouverts de l'année n-1 soit 52 500 €. Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2026 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGARVAN (Finistère)